Service volontaire européen pour les jeunes: programme d'action communautaire 1998-2002

1996/0318(COD) - 12/03/1998

Le rapporteur a souligné l'originalité d'un programme dont le but premier est de donner aux jeunes l'opportunité de s'engager volontairement dans des actions sociales,culturelles ou pour la préservation de l'environnement. Elle s'est félicitée de ce qu'à l'issue de la phase pilote, on constate que de nombreux jeunes soit ont repris des études, soit ont trouvé un emploi, soit encore se sont installés dans le pays dans lequel ils ont effectué leur service volontaire.Elle a également insisté sur la nécessité d'offrir une préparation linguistique et culturelle pour les jeunes qui acceptent de s'expatrier. Mme Fontaine a aussi plaidé en faveur de moyens financiers qui soient à la hauteur de l'objectif de qualité du programme; c'est pourquoi le PE, en proposant 80 millions d'Ecus pour 1998-99, souhaite ainsi tripler le nombre de jeunes bénéficiaires. Le Commissaire Cresson a indiqué que l'Exécutif partage l'avis du PE sur la position commune du Conseil. Elle a confirmé que les résultats du programme sont d'un excellent niveau qualitatif, malgré les obstacles qui subsistent pour la mobilité des jeunes volontaires,et notamment pour les jeunes chômeurs. Mme Cresson s'est prononcé contre les amendements 1(dont elle a proposé une modification de sa formulation), et 5, qui prévoit l'introduction d'un statut européen du jeune volontaire sans tenir compte des compétences des Etats membres. L'exécutif ne peut pas retenir non plus la partie des amendements 2 et 4 qui concerne le lien avec les services civils nationaux.Les amendements 7,8,9 et 10 sont également à rejetter pour des raisons d'ordre strictement juridique. Par contre, la Commission peut accepter l'amendement qui concerne la composition du comité de programme, car il est conforme à la décision sur la comitologie. Enfin, tout en étant très sensible à l'amendement 3(qui concerne le budget pour les deux années du programme) l'Exécutif maintient aussi sa proposition initiale pour un budget de 60 millions d'Ecus, vu que ce montant représente le minimum nécessaire pour atteindre les objectifs du programme à la lumière de l'expérience de l'action pilote.